

DL 22.12.19

laurem

Gigondas et Malaucène veulent adhérer au syndicat mixte des eaux Rhône Ventoux

Le comité syndical mixte des eaux de la région Rhône Ventoux s'est réuni jeudi soir pour aborder la question de l'adhésion de deux communes, Malaucène et Gigondas. Cela ferait passer le nombre de villes membres à 37.



De gauche à droite, Max Raspail, maire de Blauvac, conseiller général et vice-président du syndicat mixte des eaux Rhône Ventoux, Jean-François Senac, vice-président du syndicat, André Aiello, maire de Saint-Hippolyte, vice-président du syndicat, Michèle Plantavris, vice-présidente du syndicat, Jérôme Boulettin, président du syndicat et maire de Beaumes-de-Venise, Mme Bréchet, secrétaire.

Le comité syndical mixte des eaux de la région Rhône Ventoux s'est réuni jeudi soir, sous la présidence de Jérôme Boulettin, maire de Beaumes-de-Venise assisté des membres du bureau, pour parler des dépenses à engager avant le vote du budget primitif et surtout de l'adhésion en eau potable de Gigondas et de Malaucène ce qui portera à 37 le nombre de communes adhérentes au syndicat. En ce qui concerne les opérations d'investissement le montant total des crédits ouverts, sans compter les restes à réaliser, s'élève en 2019 à : 12 035 268,80 €.

Le montant maximum de l'autorisation budgétaire corres-

pondante pour l'exercice 2020 est de 3 008 817 € (25 % du montant précité) affecté de la façon suivante : 2 020 : 30 000 € 2021 : 123 138 € et 2023 : 2 855 679 €.

La régularisation aura lieu lors du vote du budget 2020. Il s'en est suivi le transfert de compétence en eau potable de la commune de Gigondas et de Malaucène, suite à une délibération du

18 décembre 2019. Ces deux communes ayant manifesté de confier la compétence eau potable au syndicat de la région Rhône Ventoux à compter du 1^{er} janvier 2020. Il en a découlé une fixation des tarifs pour chacune des communes.

Dans un autre domaine, il a été question dans le cadre du projet de construction des locaux du canal de Carpentras et l'Épage

L'INFO EN +
À propos de l'ancienne station de pompage de Cillon-le-Brave, non-exploitée, il a été proposé de désaffecter et de rétrocéder à la commune cet ouvrage, propriété du Département.

table) à la communauté des communes des Sorgues du Comtat. En effet, la communauté des communes des Sorgues du Comtat souhaite réaliser des travaux d'aménagement de la zone des Mourgues sur la commune de Monteux. Ces travaux consistent en la suppression d'une canalisation d'eau potable après reprise de trois branchements sur la canalisation parallèle sur le chemin de la Sorguette. De ce fait, une convention de transfert a été établie entre les deux collectivités afin de définir les modalités d'organisation et de mise en œuvre de cette maîtrise d'ouvrage.

Jacques GUILLEN